

# COMMUNE DE LA BRUFFIERE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 JUIN 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 27

Votants : 27

Le 7 juin 2016 à 20 h, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur BOUDAUD André, Maire.

Étaient présents : Mmes et Mrs BOUDAUD André, BREGEON Jean-Michel, GRIFFON Marie-Thérèse, BONNIN Gilles, AVRIL Céline, BAUCHET Jean-Pierre, MAINDRON Angéline, LEBOEUF Marie-Gabrielle, BRAUD Robert, LOIZEAU Christian, BELOUARD Marie-Bernadette, DURET Lydie, LOIZEAU Christophe, PIOT Catherine, CHIRON Laurent, SUAUDEAU Marie-Josèphe, BROCHARD Francky, LORRION Christelle, MECHINEAU Marina, LACIRE Yoann, GIRAUD Isabelle, GUILLET Gaëlle, LOSSOUARN Aurélie, RICHARD Christophe, MERLET Aurélien, DURANDET François, RETAILLEAU Miguel.

Secrétaire de séance : LACIRE Yoann.

### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

<u>Dossier n°773</u>	M. & Mme RABILLER Stéphane Dépendance - 51, rue de Nantes	Section AB n° 496
<u>Dossier n°774</u>	M. SIMON Fabien Habitation - 14 et 18, rue de la Durmelière	Section AD n° 52,53 et 50
<u>Dossier n°775</u>	M. & Mme FONTENEAU Julien Habitation - 7, rue Léon Pervinquière	Section ZL n° 109
<u>Dossier n°776</u>	Mme LAMPSTAES épouse MAHE Audrey Habitation - 21, rue Joël Martel	Section ZL n° 90
<u>Dossier n°777</u>	M. & Mme DE BRUIJN Franck Garage - Impasse du Belvédère	Section AB n° 301

### **RÉALISATION D'UN PROJET LOCATIF PAR LA S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT ESH »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a confié à la S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh » la réalisation d'une opération locative de 4 logements individuels et que l'inscription de cette opération sur la programmation 2017 des Prêts Locatifs sera demandée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

En vue de la réalisation de cette opération, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De céder gratuitement à la S.A. H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh », les terrains viabilisés nécessaires à cette opération, à savoir une partie du lot n° 34 du lotissement « Pointe à Pitre » d'une contenance d'environ 1 003 m<sup>2</sup>. Ce terrain sera équipé par la Commune des branchements individuels de tous les réseaux conformément à la demande de la SA d'HLM.
- De mandater le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cette fin.
- De faire bénéficier les opérations locatives de logements H.L.M de l'exonération de la Taxe d'aménagement, conformément à la délibération n° 2014/11/14 du 04/11/2014.
- De faire participer la S.A. d'H.L.M. « VENDEE LOGEMENT esh » aux frais de branchements individuels qui seront réalisés par la Commune, par le versement d'une somme forfaitaire de 11 0000 € HT par logement réalisé.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **RÉALISATION D'UN PROJET LOCATION-ACCESSION PAR LA COOPÉRATIVE VENDÉENNE DU LOGEMENT**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Coopérative Vendéenne du Logement souhaite réaliser une opération de construction d'un logement individuel en location-accession.

Il précise au Conseil qu'une partie du lot n°34 situé dans le lotissement Pointe à Pitre actuellement en cours de réalisation convient pour ce projet.

En vue de la réalisation de cette opération, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**D'accorder** la vente d'une partie du lot n°34 du lotissement Pointe à Pitre, d'une superficie d'environ 332 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 TTC à la Coopérative Vendéenne du Logement.

**D'apporter** à la Coopérative Vendéenne du Logement sa garantie de remboursement du prêt PSLA nécessaire à cette réalisation.

**De faire** bénéficier les opérations de location-accession de l'exonération de la taxe d'aménagement, conformément à la délibération n° 2014/11/14 du 04/11/2014.

**D'autoriser** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à cette fin.

## **CONVENTION FAMILLES RURALES – RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour l'organisation et la gestion du service de restauration scolaire.

Conformément à l'article 5 de cette convention, l'avis du Conseil Municipal est requis concernant le montant des tarifs.

Suite à la réception de la proposition de nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2016-2017, le Maire sollicite l'avis du Conseil.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 abstentions, décide :

- D'émettre un avis favorable à la proposition de tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>La Bruffière</b>	<b>Saint Symphorien</b>
<b>Enfant inscrit en régulier</b>	
Repas adhérents : 3.60 € Repas non adhérents : 3.90 €	Repas adhérents : 4.09 € Repas non adhérents : 4.35 €
<b>Enfant inscrit en exceptionnel</b>	
Repas adhérents : 3.85 € Repas non adhérents : 4.05 €	Repas adhérents : 4.30 € Repas non adhérents : 4.55 €